

BULLETIN D'ADHÉSION 2024 - 2025

Nom Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le A

Adresse

Code Postal Ville

e-mail Téléphone

Diplômes antérieurs (Fédération/Organisme + Niveau)

Numéro de licence Date d'enregistrement

Date du dernier certificat médical >>> fournir une copie du CACI, pas l'original !

Formation ou activité souhaitée

Cochez les cases

- Je déclare avoir pris connaissance du détail des prestations liées à l'adhésion, de la réglementation fédérale, ainsi que du règlement intérieur du club et je m'engage à les respecter strictement.
- Je m'engage à m'inscrire et consulter le forum afin de consulter toutes les informations relatives au fonctionnement du club : <http://aquatic-club-alsace-colmar.fr/smf/> et/ou VPDIIVE
- J'autorise le club à utiliser, publier mon image pour la promotion du club et illustrer la vie du club.
- J'ai pris connaissance de l'intérêt qu'il y a à souscrire une assurance individuelle complémentaire.

COTISATIONS ANNUELLES <small>Les réductions ne sont pas cumulables</small>		ASSURANCES INDIVIDUELLES					
Adhésion adulte (Adhesion 100€ + licence 48,00 €)	<input type="radio"/>	148,00 €	Catégorie	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Piscine et compétition
Membre adulte d'une même famille à partir du 2 ^{ème} membre	<input type="radio"/>	128,00 €					
Adhésion adulte sans licence (Licence prise dans un autre club)	<input type="radio"/>	100,00 €					
TARIF RÉDUIT : Les étudiants ou	<input type="radio"/>	118,00 €	Base	23,50 €	28,00 €	48,00 €	13,00 €
Les enfants à charge d'un plongeur (16 à 18 ans) ou les membres de plus de 75 ans qui ne pratiquent plus la plongée ou les encadrants (sous conditions) ou bénévole actif (sous conditions)	<input type="radio"/>	100,00 €					
<input type="radio"/> Enfants moins de 16 ans <input type="radio"/> Enfants moins de 12 ans	<input type="radio"/>	83,50 €					
PACK FORMATION N1 ADULTE	<input type="radio"/>	229,00 €	1-2-3TOP	45,00 €	56,00 €	93,00 €	Pas d'assurance non conseillé !
PACK FORMATION N1 ENFANT plus de 12 ans et moins 16 ans	<input type="radio"/>	181,00 €					
Licence fédérale passager – Sans adhésion (vous n'êtes pas membre de l'ACAC sans adhésion)	<input type="radio"/>	60,00 €					
Formation niveau 2, 3 et NITROX (<input type="radio"/> nitrox confirmé 96 €)	<input type="radio"/>	56,00 €					
<input type="radio"/> pas de formation (carte de niveau comprise pour toutes les formations)	<input type="radio"/>						

Paiement par virement bancaire

€ + €

En précisant dans l'intitulé « Adhésion + nom+Prénom »

(Demandez-nous l'IBAN du club)

- Par CHÈQUE à l'ordre de L'AQUATIC CLUB D'ALSACE COLMAR
- Par CHÈQUES VACANCES - Par COUPON SPORT ANCV.



Total à régler

€

Colmar le,

Signer :

Adhésion

Elle comprend la **licence fédérale**, **l'accès à la piscine** au jour et à l'heure des créneaux accordés au club, **les formations** (sauf frais d'examen), **le prêt de matériel** club (bouteille, gilet, détendeur) pour les sorties club et dans la limite des disponibilités, **le gonflage** (air), **une visite annuelle des blocs privés et une visite médicale annuelle d'aptitude** (Centre Médico-Sportif) par un médecin fédéral (Spirométrie, ECG), aux dates proposées et dans la limite des places disponibles.

>> Le matériel prêté doit être utilisé avec soin, uniquement dans le cadre d'une activité club et restitué à l'issue de celle-ci.

La licence seule (passager) ne donne pas droit à la qualité de membre et donc à aucune des prestations ci-dessus.

Participation aux frais

- Formations : 56 €. N1 : 76€ et Nitrox confirmé : 96 €. Carte double face CMAS incluses
- Formation personnalisée : 300 € (comprends adhésion & licence). Carte double face CMAS en sus.
- Plongée au nitrox : voir tarifs affichés au local entre 2 € et 8 € (Bloc club marquage Nitrox fourni).

N.B. : la station de gonflage Nitrox est exclusivement réservée au gonflage des blocs Nitrox club.

Assurance fédérale et garantie

La licence comprend une assurance responsabilité civile.

Afin de couvrir vos propres dommages (frais recherche, rapatriement, caisson, etc ...), l'adhérent doit souscrire une assurance individuelle (FFESSM, DAN ou autre).

Cette assurance est facultative, mais très vivement conseillée.

Vous pouvez consulter le tableau détaillé des garanties à l'adresse suivante :

<http://www.cabinet-lafont.com/>

Formalités d'inscription

- **Un certificat médical d'absence de contre indication à la plongée** (voir paragraphe suivant) ;
- Le règlement de l'adhésion à l'Aquatic Club d'Alsace correspondant aux choix effectués au recto ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI)

La pratique de la plongée est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication, établi de préférence sur le modèle de la commission médicale F.F.E.S.S.M. selon les prescriptions suivantes :

- **Jeunes plongeurs (Enfants de 8 à 14 ans)** : la visite médicale initiale peut être établie par un médecin généraliste. Toutefois si votre enfant souffre ou a souffert de problèmes ORL, nous vous conseillons une visite également chez un ORL ou tout médecin pouvant effectuer une audiotympanométrie.
- **Débutants (14 ans et plus)** : un certificat établi de préférence par un médecin fédéral ou à défaut par un médecin généraliste;
- **Pratique de la compétition ou TRIMIX ou handisub** un certificat établi par un médecin fédéral
- **préparation du niveau II ou au-delà** : un certificat établi par tous médecins.

À CONSULTER le tableau synoptique des qualités des médecins habilités à délivrer des certificats de non-contre-indication à la plongée avec scaphandre en fonction des disciplines pratiquées.

La FFESSM conseille aux membres et licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral et ce même dans les cas où le certificat de non-contre-indication peut être délivré par tout médecin (Art. 10-3 du règlement médical de la FFESSM).